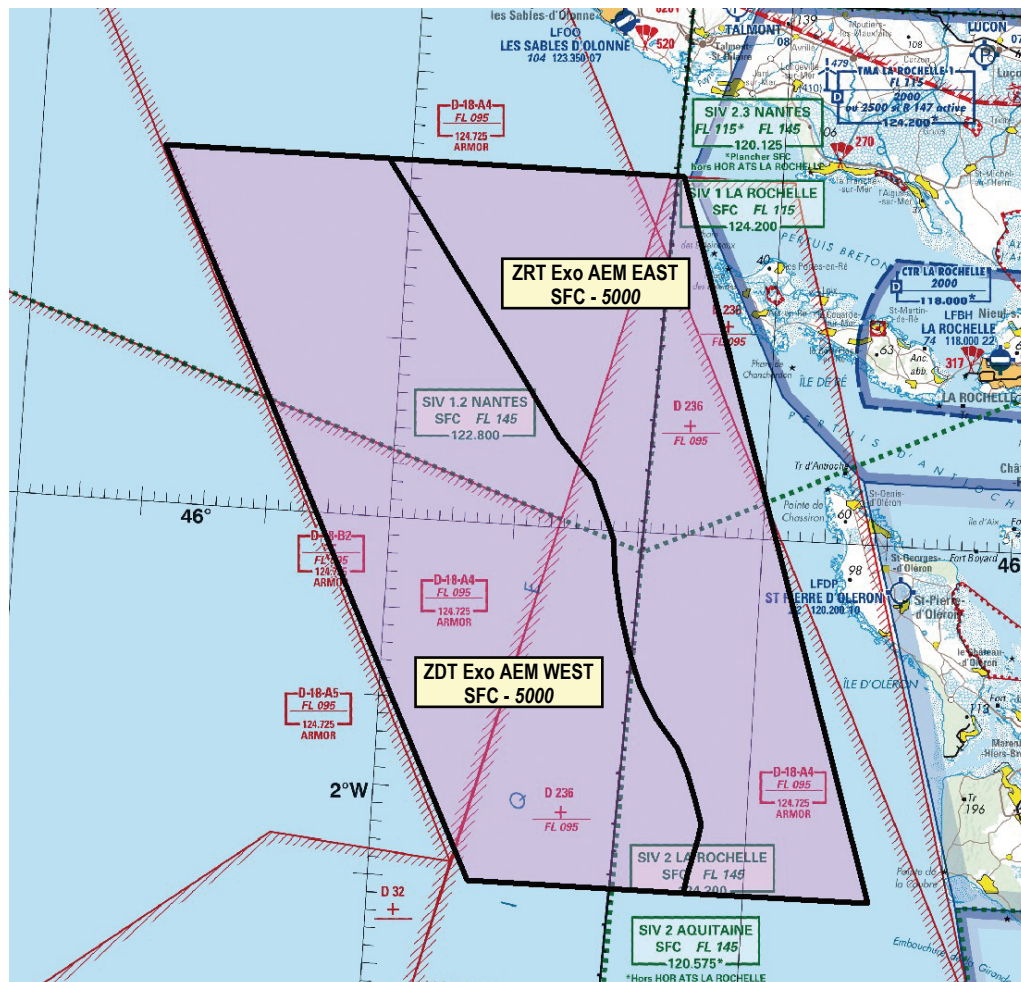


Objet : Création d'une zone dangereuse Temporaire (ZDT) **Exo AEM WEST** et d'une zone réglementée temporaire (ZRT) **Exo AEM EAST** pour l'exercice aéronaval AEM (FIR : Brest LFRR, Bordeaux LFBB)
En vigueur : Du 05 octobre au 06 octobre 2020



Extrait carte OACI VFR au 1 / 500 000 édition 2020 IGN

ACTIVITÉ

Exercice aéronaval avec participation de nombreux aéronefs et hélicoptères

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

05 et 06 octobre
de 0600 à 1500 UTC

INFORMATION DES USAGERS

LA ROCHELLE INFO : 124.200 MHz
AQUITAINE INFO : 120.575 MHz
NANTES INFO : 122.800 MHz
BREST CTL : 124.065 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) et Zone dangereuse temporaire (ZDT)

Ces zones se substituent aux parties d'espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

ORGANISME GESTIONNAIRE

CCMAR ATLANTIQUE

CONDITIONS DE PENETRATION

ZRT EXO AEM EAST :

CAG / CAM : contournement obligatoire (y compris pour les aéronefs télépilotes) à l'exception des :

- ♦ aéronefs autorisés par la le centre des opérations maritimes de la préfecture maritime de Brest
- ♦ les aéronefs télépilotes autorisés par le centre des opérations maritimes de la préfecture maritime de Brest
- ♦ aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone après contact préalable avec le gestionnaire.

ZDT EXO AEM WEST :

- ♦ l'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans cette zone. en conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommande d'éviter de pénétrer cette zone.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZDT EXO AEM WEST

46°20'00.00" N,002°20'00.00" W
 46°20'00.00" N,002°01'51.00" W
 Limite des eaux territoriales
 45°40'00.00" N,001°34'39.70" W
 45°40'00.00" N,001°52'00.00" W
 46°20'00.00" N,002°20'00.00" W

SFC / 5000 FT AMSL

ZRT EXO AEM EAST

46°20'00.00" N,001°38'00.00" W
 46°20'00.00" N,002°01'51.00" W
 Limite des eaux territoriales
 45°40'00.00" N,001°34'39.70" W
 45°40'00.00" N,001°20'00.00" W
 46°20'00.00" N,001°38'00.00" W

SFC / 5000 FT AMSL

ORGANISME A CONTACTER

Avant l'exercice :

CCMAR ATLANTIQUE, tél : 02 30 13 82 07

Pendant l'exercice :

CCMAR ATLANTIQUE, tél : 02 98 31 82 69

OBSERVATIONS

Le découpage **en deux parties de la zone EXO AEM** a pour objectif de montrer la limite entre les deux statuts (**ZRT/ZDT**), les deux espaces étant activés simultanément, un affichage global est possible.